



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Communauté de Communes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/048

**OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA
CULTURE POUR LA LUDOTHÈQUE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 4 avril de l'année deux mille vingt-
quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	Mme SAUNIER	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAUX Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER (A)			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/048

OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA CULTURE POUR LA LUDOTHÈQUE

Vu la délibération n°2022/117 du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2022 concernant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

Vu la délibération n°2022/017 du Conseil Communautaire en date du 11 janvier 2022 concernant la prolongation d'un an de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'Association des Jeux et de la Culture,

Vu la délibération n°2023/053 du Conseil Communautaire du 23 mars 2023 concernant l'octroi d'une subvention annuelle à l'AJC pour l'activité ludothèque déployée sur le territoire intercommunal durant la période 2023-2025

Vu la Convention Triennale d'objectifs 2023-2025 signée par la CCM et l'Association des jeux et de la Culture le 12 mai 2023.

Vu l'avenant n°3 à la convention Triennale d'objectifs 2023-2025 ci-après annexé,

Vu la demande en date du 19 janvier 2024 émanant de l'association AJC d'augmenter la subvention,

Vu les avis favorables de la commission « Jeunesse et citoyenneté » du 18 janvier 2022 et du 13 février 2024,

Considérant qu'il y a lieu de compléter la délibération n°2023/053 du Conseil Communautaire précitée faisant suite à l'ajout d'un 5^{ème} lieu d'accueil au public sur la commune de Saucats,

Considérant que cet ajout modifie la part de la subvention versée par la CCM à l'Association comme précisé dans l'avenant n°3 annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'activité ludothèque est inscrite dans La Convention Territoriale Globale (CTG), signée en septembre 2022 par la CCM, les communes et la CAF.

L'association des Jeux et de la Culture, en tant que gestionnaire de la ludothèque, a signé de son côté une convention d'objectifs et de moyens sur la période de la CTG (2022-2025) pour bénéficier du cofinancement de la CAF à hauteur de 11 497,23 €, si les heures inscrites dans la convention sont réalisées.

La CCM, soutient depuis des années l'Association des Jeux et de la Culture (AJC) pour l'activité Ludothèque. Ce partenariat a été renouvelé sur la période 2023-2025 avec un subventionnement plafonné à hauteur de 26 200 €, pour les activités suivantes :

- 4 « accueils tout public », permanents, répartis sur 4 communes de la CDC
- 1 soirée d'animation par an dans chacune des communes de la CDC, soit 13 soirées.

En vue de l'ouverture d'un 5^{ème} lieu « accueil tout public » sur la commune de Saucats, il est proposé d'augmenter la subvention annuelle de la ludothèque de 6 100 €. Le montant de la subvention annuelle versée par la CCM à partir de 2024 sera de 32 300 € maximum, en fonction du déclaratif d'activités de l'Association des Jeux et de la Culture.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, M. Lemire ne prend pas part au vote :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat d'objectifs 2023-2025 avec l'association l'AJC pour l'activité Ludothèque, et tout document y afférent,
- Inscrit et prévoit les crédits nécessaires au budget 2024 et pour les exercices budgétaires suivants conformément à la période de la convention triennale.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_048-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/048

**OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA
CULTURE POUR LA LUDOTHÈQUE**

Fait à Martillac, le 4 avril 2024

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_048-DE

